

LA 20ÈME SESSION ANNUELLE DE L'IHEE

L'entreprise au XXI^e siècle Responsable pour qui ? Pour quoi ?

Dans un contexte de défiance croissante à l'égard du politique, des institutions et des entreprises, la 20^{ème} Session annuelle a choisi d'aborder en 2020 le thème des mutations de l'entreprise globalisée, avec un accent particulier sur la **responsabilité sociétale de l'entreprise**.

Depuis quelques années, la crise financière de 2008 a ravivé des débats lancinants sur les bienfaits de la mondialisation et la répartition des richesses. Au vu des inégalités croissantes, certains observateurs pointent du doigt l'entreprise, en particulier l'entreprise cotée, trop orientée vers la satisfaction des marchés financiers.

La question du rôle et de la responsabilité de l'entreprise se pose avec autant d'acuité que certaines d'entre elles rivalisent de puissance avec les Etats ; et que leurs choix stratégiques ont des conséquences qui dépassent le champ économique. A l'inverse, les gouvernements semblent impuissants face aux crises actuelles et peinent à préparer l'avenir, qu'il s'agisse de la transition énergétique, des retraites, des infrastructures ou de l'adaptation des compétences professionnelles à l'ère du digital. Il existe une attente accrue de la société à l'égard de l'entreprise privée, sommée de faire sa part et de contribuer au « bien commun », au-delà des actions traditionnelles et circonscrites de philanthropie et de mécénat.

Ainsi voit le jour un renouvellement sans précédent de la pensée sur l'entreprise avec un spectre étendu de perspectives, allant de la notion d'« intérêt élargi » de l'actionnaire (« shareholder welfare ») attentif aux considérations éthiques et sociales de l'entreprise (Oliver Hart et Luigi Zingales, Prix Nobel d'Economie) ; une entreprise orientée vers un autre partage des profits et de la valeur ; une entreprise à objet social élargi (SOSE ou « société à mission ») dotée d'un statut spécifique ; le modèle de codétermination synonyme de démocratisation et de rééquilibrage du pouvoir entre travail et capital ; l'intégration plus équilibrée des parties prenantes (salariés, clients, sous-traitants, fournisseurs, territoire...) aux instances de gouvernance - au-delà des actionnaires (Théorie des Parties Prenantes).

Après les recommandations législatives de la Commission Notat-Senard formée en 2018 puis la Loi PACTE, s'est ouvert un nouveau débat autour du modèle d'entreprise dotée d'une « raison d'être », contribuant à un intérêt collectif, prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux et bâtie autour d'une performance globale et non plus purement actionnariale.

Mais les entreprises n'ont pas attendu le législateur pour opérer leur transformation. Les révolutions technologiques ont déjà impacté en profondeur leurs business model et modes de travail. L'émergence de nouvelles demandes consuméristes et sociétales les obligent à concevoir autrement leurs produits, marchés et chaînes de valeur.

La réalité de l'entreprise présente aujourd'hui tout un éventail de pratiques, allant du modèle d'entreprise privée appliquant des démarches RSE plus ou moins silotées, parfois cosmétiques ou taxées de « *social washing* », à des visions plus ambitieuses d'une RSE native et intégrée à la stratégie globale de l'entreprise. On voit apparaître ailleurs des modèles d'entreprises alternatifs qui répondent autrement à ces préoccupations : de la « Company-Centered Model » ou « Benefit Corporation » Outre-Atlantique aux fondations d'actionnaires dans les pays nordiques ; au modèle de « codétermination » allemand, placé sous le signe d'un dialogue social renouvelé ; aux fonds d'investissement à impact social...

La stratégie de responsabilisation de l'entreprise peut donc jouer sur différents leviers : la définition d'une « raison d'être » ; l'intégration plus équilibrée des parties prenantes dans les instances de gouvernance ; le développement d'un management et d'un leadership responsable ; la création d'une culture de travail animée par des valeurs humanistes... La problématique de la « RSE » concerne ainsi toutes les entreprises, fonctions et secteurs.

C'est grâce à une pédagogie concrète et immersive que l'IHEE mènera, au travers d'une série de séminaires et de voyages d'études, une réflexion sur la conciliation de l'intérêt des actionnaires et de l'intérêt général ; ou encore sur comment cette prise en compte de la dimension sociale et sociétale de l'entreprise peut à terme conditionner sa performance.

L'entreprise post-RSE

À la recherche de nouveaux équilibres

Une enquête de l'Institut de l'Entreprise

Par Félix Torres

Avant-propos de
Oliver Hart, prix Nobel d'économie 2016
& Luigi Zingales

L'Entreprise post-RSE : à la recherche de nouveaux équilibres

Cette 20^{ème} Session annuelle s'alimentera non seulement des débats qui ont animé l'actualité récente en France, des pratiques observées à l'étranger, mais aussi d'un travail au long cours mené à l'Institut de l'Entreprise depuis des mois, qui a donné lieu à une publication, « *L'Entreprise post-RSE : à la recherche de nouveaux équilibres* », parue en novembre 2018. Fort de cet ouvrage et des entretiens réalisés auprès de nombreux dirigeants d'entreprise, actionnaires, investisseurs et économistes, l'Institut des Hautes Etudes de l'Entreprise (IHEE) a choisi d'en faire le thème de cette 20^{ème} Session annuelle.

CALENDRIER 2019-2020

Webinar de présentation de l'IHEE et de la Session annuelle

Jeudi 19 septembre de 13h à 14h30

Séminaire inaugural - L'entreprise en mutations

Du mercredi 25 septembre au vendredi 27 septembre 2019

Lille

Off by IHEE – Conférence avec un dirigeant ou expert

Mardi 12 novembre 2019 19h-21h – Institut de l'entreprise

Séminaire 2 – Voyage exploratoire en Inde

Du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2019

(Départ le 24 novembre, retour le 30 novembre)

Bombay, Hyderabad

Off by IHEE – Conférence avec un dirigeant ou expert

Lundi 9 décembre 2019 19h-21h – Institut de l'entreprise

Séminaire 3 – L'entreprise, l'Europe, la mondialisation

Mardi 21 janvier et mercredi 22 janvier 2020

Bruxelles

Séminaire 4 – Voyage exploratoire en Allemagne

Hambourg

Jeudi 23 janvier et vendredi 24 janvier 2020

Off by IHEE – Conférence avec un dirigeant ou expert

Mardi 4 février 2020 19h-21h – Institut de l'entreprise

Séminaire 5 – Voyage exploratoire aux Etats-Unis

Du lundi 9 mars au jeudi 12 mars 2020

(départ le dimanche 8 mars, retour le 13 mars)

Chicago

Séminaire de clôture – Paris

Jeudi 23 avril 2020

Paris

17 jours ouverts de formation (119 heures)

Journée type 8h30-12h30 / 14h30-17h30

Programme susceptible de modification